

**Syndicat mixte de la Manse étendu  
Compte-rendu du comité syndical du 30 juin 2022**

Le trente juin 2022 à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le comité syndical, légalement convoqué le vingt-et-un juin 2022, à la salle des associations de Saint-Epain sous la présidence de Monsieur François LIARD, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

<b>NOMS Prénoms</b>	<b>EPCI</b>	<b>T/S</b>	<b>Observations</b>
BASSET-CHERCOT François	CCTVV	T	
BROTIER Marie-Rose	CCTVV	T	
DE LAFORCADE François	CCTVV	T	
DESME Jacques	CCTVV	T	
GERMANEAU Nicolas	CCTVV	T	
LIARD François	CCTVV	T	
MERON Marie-Rose	CCTVV	T	
TERRIEN Guy	CCTVV	T	
TRANCHANT David	CCTVV	T	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	T	
THEVENON Jean-Claude	CCTVV	S	
BRIAND Michel	CCCVL	S	
REZEAU Régine	CCLST	T	

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

ROY Jean-Jacques	CCTVV	T
TALLAND Maurice	CCTVV	T
BAUDAIS Amélie	CCTVV	S
ROBIN Jean-Louis	CCLST	T

**Secrétaire de séance :** Guy TERRIEN

Suite à plusieurs changements d'élus(e) (démission, décès...) au sein de la communauté de communes Touraine Val de Vienne, Monsieur le Président demande aux membres présents de se présenter.

Il est aussi rappelé la difficulté pour les délégués titulaires de prévenir un suppléant considérant qu'il n'y a pas de binôme, une demande est en cours afin de pouvoir associer un suppléant à chaque titulaire.

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2022**

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 17 mars a été diffusé à l'ensemble des membres qui sont invités à formuler leurs observations éventuelles. Il a été accepté.

**2. Composition et élections de la Commission d'Appel d'Offres Dél. 2022-06-30/01**

Monsieur le Président explique que suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, titulaire à la CAO, il faut procéder à son remplacement.

Elle consiste à analyser les marchés durant le mandat, il est donc nécessaire de désigner des membres qui composeront la commission d'appels d'offres. Cette commission analysera plus

souvent des marchés dont les seuils sont inférieurs aux seuils du Code de la commande publique.

Celle-ci doit être composée du Président, de cinq membres titulaires puis de cinq membres suppléants.

Pour rappel :

Président : François LIARD

5 titulaires : Maurice TALLAND, Sylvain ROCHER, Pierre DURAND, Régis SAVATON, Jean-Jacques THOMAS.

5 suppléants : Jean-Jacques ROY, Grégory GOMET, Marie-Rose MERON, François DE LAFORCADE, VOISIN Jean-Claude.

Un tour de table est organisé afin de connaître les candidats. Monsieur Guy TERRIEN propose sa candidature.

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité**

- **De désigner Monsieur Guy TERRIEN en tant que titulaire à la commission permanente d'appel d'offres.**
- **De désigner les membres de la commission permanente d'appel d'offres ci-dessous mentionnés : Président : François LIARD**  
**5 titulaires : Maurice TALLAND, Sylvain ROCHER, Pierre DURAND, Régis SAVATON, Guy TERRIEN**

### **3. Service civique**

**Dél. 2022-06-30/02**

Monsieur le Président informe que notre agrément de service civique est arrivé à échéance. Pour renouveler ce type de contrat, une nouvelle procédure complète doit être réalisée et déposée au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) d'Indre et Loire.

Pour rappel, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, mis en place par l'Etat, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Le volontaire est retenu pour une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à raison de 24 heures hebdomadaires au minimum. Il percevra une indemnité de 580,62 € net mensuel versés à hauteur de 107,58 € par le Syndicat, le reste directement par l'Etat (soit 473,04 €).

Les principales missions seraient les suivantes :

- Organisation d'évènements (tout public, scolaire, sorties pédagogiques, conférences...),
- Actions contribuant au maintien de la biodiversité (recensement d'espèces patrimoniales, destruction d'espèces invasives...),
- Participation aux travaux se déroulant sur les espaces publics,
- Recherches historiques sur les anciens tracés de cours d'eau (avec valorisation pour le public),
- Accompagnement lors d'actions menées par les techniciens de rivières pour la réalisation d'études spécifiques.

Pour accueillir un volontaire, il sera nécessaire de lui défrayer ses déplacements professionnels (estimation de 100 € mensuel).

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, les membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité**

- **De demander un agrément au titre du dispositif service civique ;**
- **D'accueillir une personne volontaire pour mener à bien les 5 missions suivantes :**
  - **Organisation d'évènements (tout public, scolaire, balades, conférences...)** ;
  - **Actions contribuant au maintien de la biodiversité (recensement d'espèces patrimoniales, destruction d'espèces invasives...)** ;
  - **Participation aux travaux se déroulant sur les espaces publics ;**
  - **Recherches historiques sur les anciens tracés de cours d'eau (avec valorisation pour le public) ;**
  - **Accompagnement lors d'actions menées par les techniciens de rivières pour la réalisation d'études spécifiques.**

#### 4. Points divers

- Document « les 12 fiches pour agir... » : Deux fiches sont détaillées, le document sera envoyé par mail à tous les élus.
- Point autorisation absence personnel : Pour rappel

Nature de l'évènement	Durées proposées
<b>Liées à des événements familiaux</b>	
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours*
Mariage ou PACS d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours
Mariage ou PACS des petits-enfants, frères et sœurs, pères et mères, beaux-parents	1 jour
Naissance ou adoption	3 jours
Maladie très grave ou décès du conjoint, des enfants, des parents et des beaux-parents, frères et sœurs	3 jours*
Décès des grands-parents, beaux-frères, belles-sœurs, petits-enfants, oncles, tantes	1 jours*
Garde d'enfant malade	A hauteur d'une fois la durée hebdomadaire des obligations de l'agent + 1jour. Le tout pouvant être doublé le cas échéant si le conjoint ne bénéficie pas des mêmes facilités / Sur une année
Déménagement de l'agent	1 jour

\* Elle donne également la possibilité d'ajouter à cette durée d'absence des délais de route dans la limite de 48 heure supplémentaire

(Il appartiendra au Président d'examiner si, dans certains cas particuliers, compte tenu des déplacements à effectuer, la durée de l'absence peut être majorée des délais de route qui, en tout état de cause, ne devraient pas excéder quarante-huit heures, aller et retour)

Un simple arrêté signé du Président suffit. Une délibération n'est pas nécessaire.

- Prochain Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025 : Les orientations du CT sont détaillées, un COPIL prévu le vendredi 8 juillet à Noyant-de-Touraine permettra de préciser cela. La difficulté sera de trouver des financements pour développer le volet hydrologie, en plus des actions agricoles et milieu aquatique.  
Un débat sur le stockage de l'eau en « bassine » s'est engagé. Le fait de mieux infiltrer les eaux dans les parcelles semble une nécessité. L'irrigation a également fait l'objet de questionnements
- Evolution du nom du Syndicat : le Syndicat change de logo (validation par le Bureau). Le syndicat est en attente de l'arrêté préfectoral.
- Evolution du site Internet pour intégration des actes publics et délibérations : Le logo et le nom du syndicat ont été modifiés sur le site – suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements la liste des délibérations des conseils syndicaux devra être publiée sur le site internet comme les comptes-rendus.
- Monsieur le Président et Régine REZEAU synthétisent la dernière réunion du groupe de travail sur les castors. L'acceptation de l'espèce pour un gain collectif est indéniable. L'accompagnement des propriétaires et exploitants concernés par les incidences négatives est également souhaité. L'objectif reste d'obtenir une boîte à outils la plus large possible.
- Dernières et prochaines animations : Samedi 2 juillet, participation du Syndicat au Festival de Vienne à Nouâtre (descente canoë et stand) ; samedi 9 juillet balade pour découvrir la loutre avec l'OFB, mercredi 7 septembre arrachage de jussie à Sainte-Catherine-de Fierbois.  
Régine REZEAU s'interroge sur la possibilité que le Syndicat gère un Facebook, notamment pour communiquer sur les animations menées. Elle pense que cela serait positif. Il est convenu de s'intéresser à cet outil par la suite.
- Nicolas GERMANEAU demande si la rencontre entre le Syndicat et madame COLBOC a eu lieu, suite au report initialement prévu entre les deux tours des dernières élections. La réponse est négative pour le moment, mais le Syndicat souhaite cette rencontre pour expliquer son fonctionnement et son rôle.
- Date et lieu prochain du conseil syndical : jeudi 29 septembre 18h30 à Assay

La séance est levée à 19h55